



FISCALITÉ AU QUÉBEC

Pour célébrer le « Jour » de la solidarité fiscale

SOMMAIRE

Une méthodologie
défectueuse, incohérente et
pernicieuse 2

Pour qui travaillons-
nous? 2

Paie-t-on vraiment plus
d'impôts? 3

Les contributions des
familles et des entreprises 6

Les catégories de recettes
fiscales 7

Les contributions à la
solidarité fiscale : y a-t-il
équité? 8

Conclusion 10

Pour en savoir plus 11

Annexes 12



CRÉDITS

Conception et mise en page : André
Laplanche, Anne Brissette
Rédaction : Gilles L. Bourque
Collaboration : Nicolas Zorn, chargé
de projet à l'Institut du Nouveau
Monde (INM) et chercheur et le
chercheur Julien Tousignant
Ce document a été réalisé avec
le soutien financier de la Caisse
d'économie solidaire



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

**La fiscalité est un instrument
de solidarité sociale. C'est
par elle que nous finançons
nos choix de société. C'est
pourtant un outil souvent
dénigré. Mais attaquer
l'impôt, c'est d'abord viser
l'État et les finalités qu'il**

**sert. Il ne faudra donc pas
s'étonner de voir encore cette
année l'Institut Fraser faire du
tapage médiatique avec son
décret proclamant la journée
de « l'affranchissement
fiscal » de la famille moyenne.**

En 2013, cette journée avait
été « célébrée » le 18 juin pour
le Québec, soit trois jours plus
tard qu'en 2012. Au classement
canadien, l'Institut Fraser le
plaçait tout juste devant Terre-
Neuve (22 juin) au palmarès
de la libération tardive alors
que l'Alberta ouvrait le 19 mai
la marche de « l'émancipation
des contribuables ». Malgré
le battage médiatique et la

complaisance de nombreux
commentateurs, la journée de
l'affranchissement fiscal n'en
demeure pas moins un vulgaire
gadget idéologique, une offense
à l'intégrité intellectuelle
perpétrée au mépris de la
rigueur méthodologique et du
respect des faits.

La suite à la page 2

UNE IDÉOLOGIE LIBERTARIENNE

L'idée qui est derrière ce concept a été bien exprimée à fin du XIX^e siècle par le sociologue Herbert Spencer : « Le degré de sévérité de l'esclavage se mesure. La question essentielle c'est combien de temps doit-on travailler pour autrui, combien de temps peut-on travailler pour soi-même. Ce ratio mesure le degré de servitude, peu importe que le maître soit une personne physique ou une collectivité. » L'économiste Milton Friedman déclare dans son ouvrage « *Free to Choose* » : « Nous avons proposé ailleurs d'instituer une nouvelle fête nationale, le Jour de l'Indépendance personnelle — le jour de l'année où nous cesserions de travailler pour payer les dépenses du gouvernement et où nous commencerions à payer pour les biens que nous choisissons (individuellement ou à plusieurs) à la lumière de nos besoins et de nos désirs. » C'est l'antiétatisme qui sert ici de fondement aux préférences idéologiques du tout au marché.

À sa face même, le concept procède d'un raccourci intellectuel aberrant : il est présenté comme s'il s'agissait d'une pure dépense inutile, sans contrepartie de services, sans constitution d'actifs publics. L'idée d'une libération fiscale devrait apparaître à n'importe qui comme totalement absurde pour au moins deux raisons qui s'imposent d'évidence :

■ une partie des revenus fiscaux est directement retournée aux ménages ou capitalisée pour des prestations futures;

■ avec les revenus fiscaux, l'État produit des services qui sont rendus aux citoyens, qu'ils devraient eux-mêmes payer s'ils n'étaient pas fournis par l'État.

Ce premier fascicule d'une série qui deviendra annuelle va montrer en s'appuyant sur les faits qu'il faut plutôt parler de ce « Jour », s'il existe, comme celui de la solidarité fiscale.

UNE MÉTHODOLOGIE DÉFECTUEUSE, INCOHÉRENTE ET PERNICIEUSE

Voulant dénoncer le poids « exagéré » de la fiscalité dans le budget des contribuables, l'Institut Fraser prend des raccourcis méthodologiques qui consistent à sous-estimer le revenu familial, ce qui, du coup, accroît le poids relatif de la contribution fiscale. La méthode de l'Institut Fraser permet ainsi de repousser plus loin la

date de « l'affranchissement » à l'impôt. Par exemple, comme le calcule Neil Brooks (2005), si on tenait compte des revenus que la famille moyenne devra tirer de ses contributions à une caisse de retraite, le jour de l'affranchissement serait ainsi passé du 22 juin au 24 avril, soit 58 jours plus tôt!

Le procédé est encore plus pernicieux si l'on considère que la méthode fait abstraction des bénéfices que retirent les contribuables qui choisissent démocratiquement de payer des impôts pour se donner des services ou pour faire primer des valeurs auxquelles ils tiennent. En présentant ce jour comme celui de « l'affranchissement » à l'impôt, faisant explicitement référence à une sorte de servage féodal, l'Institut Fraser concentre l'attention sur le seul paiement, laissant paraître comme une dépense une contribution qui, dans les faits, recouvre plusieurs avantages en nature (services) ou en revenu futur (régime de retraite).

Pour de nombreux contribuables québécois, ce jour plus ou moins abstrait est dans les faits un jour de solidarité assumée et volontaire pour le « bien vivre ensemble ». C'est sans doute pourquoi de nombreux sondages révèlent qu'ils sont prêts à payer des impôts plus élevés¹ si cela peut permettre de maintenir en

1. Guillaume BOURGAULT-CÔTÉ, « Sondage pancanadien - Hausser les impôts pour réduire les inégalités. Même une majorité de conservateurs serait prête à payer pour protéger des programmes sociaux », *Le Devoir*, 11 avril 2012 [<http://www.ledevoir.com/politique/canada/347143/sondage-pancanadien-hausser-les-impots-pour-reduire-les-inegalites>].

place certains services publics et de réduire les inégalités. Ce que les sondages montrent peut-être moins clairement, mais que l'analyse doit révéler, renvoie à la question sous-jacente : les Québécoises et les Québécois paient-ils leur juste part?

POUR QUI TRAVAILLONS-NOUS?

Pour mieux comprendre les enjeux que soulève cette question, nous allons inverser les perspectives usuelles et considérer les dépenses budgétaires de tous les ordres de gouvernement plutôt que de raisonner à partir des recettes fiscales. Nous n'utilisons pas la méthodologie de l'Institut Fraser, décrite précédemment, pour évaluer les jours d'activité nécessaires pour payer chacun des postes de dépenses. Nous avons plutôt choisi, en raison de sa clarté et de sa simplicité, la méthode qui consiste à calculer la proportion des dépenses publiques pour chacun des postes (en % du PIB) puis de multiplier chacune d'elle par 365 jours, obtenant ainsi le nombre de jours d'activité requis pour le financement de chacun d'eux.

Au total, l'ensemble des agents économiques doit procurer l'équivalent de 171,6 jours d'activité pour payer collectivement toutes ces dépenses (voir tableau 1). Notons tout de suite que **le financement du fonctionnement à proprement parler des administrations publiques ne requiert que l'équivalent de 6,2 jours d'activité**. Lorsque l'on ajoute les postes de la défense, police et justice,

des affaires économiques et des affaires extérieures, qu'on peut aussi assimiler au bon fonctionnement de l'État moderne, le total monte à peine à un mois d'activité sans contrepartie directe. Mais pour le reste des dépenses, il serait assez difficile de parler de contribution non intéressée, comme on peut le constater dans le tableau 1 :

■ **Les trois postes les plus importants de dépenses (prestations sociales, santé et éducation) représentent quasiment les deux tiers des jours d'activité fournis.** Or, les prestations sociales (51,7 jours) sont entièrement reversées alors que les sommes dévolues à la santé (29,1 jours) et à l'éducation (24,9 jours) sont totalement redistribuées en services. Si l'État ne les fournissait pas « gratuitement » ou plutôt sans prélèvement direct apparent à la consommation, il faudrait acheter ces services sur le marché un prix probablement plus élevé, comme aux États-Unis.

■ À l'exception de la dette publique, les autres postes de dépenses publiques représentent soit **un ensemble de services qui contribuent à notre mieux-être collectif** (transport, loisir, environnement, logement, avec 19,4 jours) soit à des missions qui relèvent du ressort exclusif de l'État (défense, police, justice, affaires extérieures et développement économique, au total 25,5 jours).

Tableau 1 

Poids des dépenses publiques au Québec en 2008

Poste de dépenses	% du PIB	Jours d'activité
Prestations sociales	14.2	51.7
Santé	8.0	29.1
Éducation	6.8	24.9
Service de la dette	4.0	14.7
Défense, police et justice	3.6	13.1
Développement économique	3.0	10.9
Transports et communication	2.4	8.6
Administrations publiques	1.7	6.2
Culture et loisirs	1.2	4.4
Environnement	1.2	4.2
Affaires extérieures	0.4	1.5
Logement	0.4	1.4
Autres dépenses	0.2	0.8
TOTAL	47.0	171.6

Tiré de Pierre GOUIN et Gabriel STE-MARIE, *Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois*, rapport de recherche de l'IRÉC, 2012, 43 p. (Statistique Canada, tableau 385-0001), ainsi que de Statistique Canada, Tableau 384-0001

■ Le poste de la dette publique est un cas à part : nous y accordons 14,7 jours d'activité pour les investissements de long terme et les déficits passés.

Bref, s'il faut chercher les raisons pour lesquelles nous accordons davantage de jours d'activité pour payer toutes ces dépenses, c'est probablement du côté des services que nous nous donnons que nous devrions les trouver plutôt que du côté de l'administration publique! Il est donc faux de dire que l'État accapare une part indue.

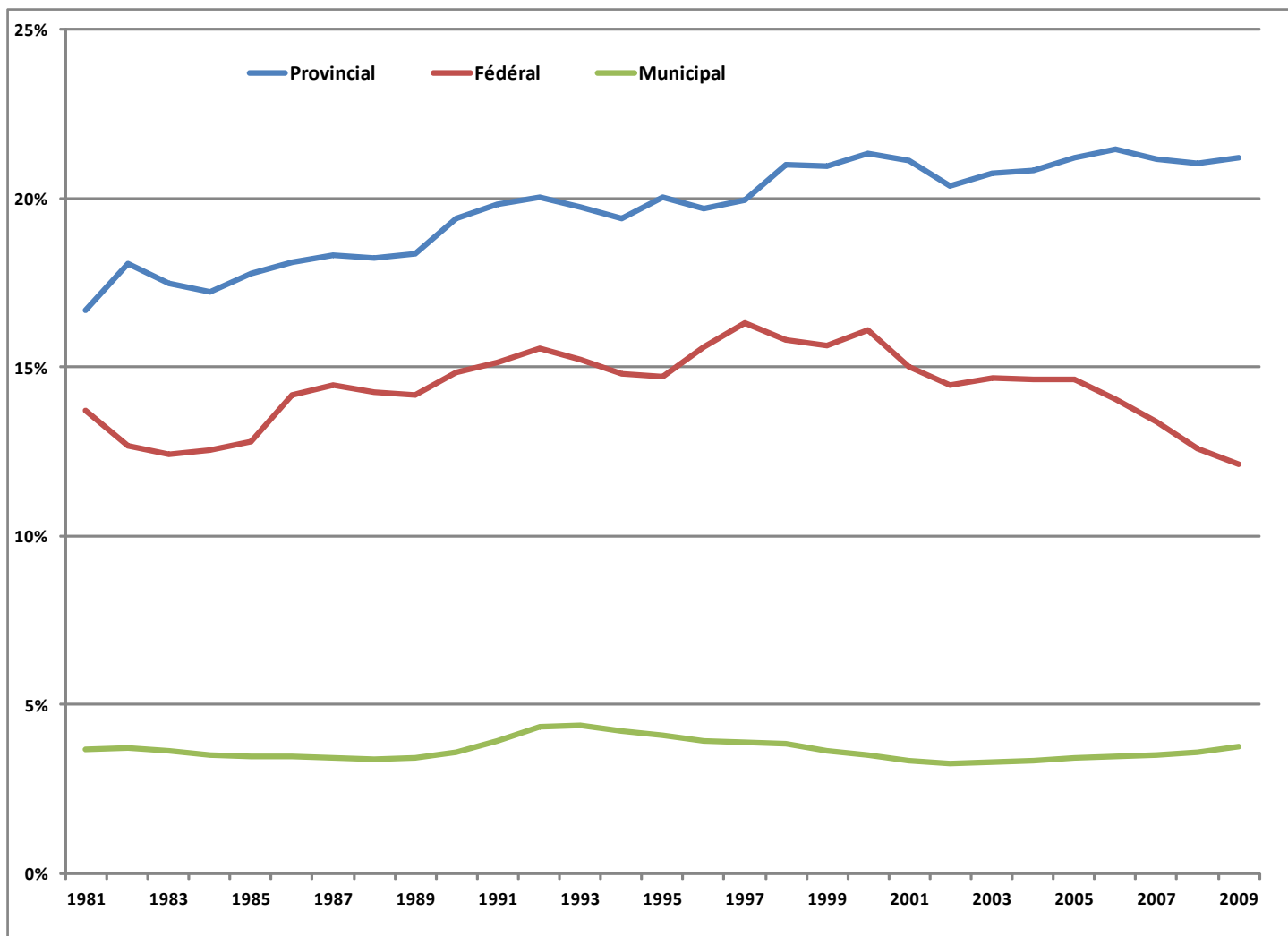
PAIE-T-ON VRAIMENT PLUS D'IMPÔTS?

Cela étant dit, il faut néanmoins reconnaître que la grogne

des contribuables à l'égard de la fiscalité est réelle. Pour l'analyse, il s'agit néanmoins de saisir si elle se fonde sur des motifs réels ou sur des effets de propagande. S'agit-il d'un rejet de la solidarité fiscale ou plutôt de l'expression d'une intolérance plus ou moins vive à l'injustice fiscale? Dans les prochaines sections, nous allons analyser l'évolution des tendances caractérisant les différentes recettes fiscales au cours des trente dernières années afin de vérifier si effectivement le ras-le-bol fiscal repose sur des faits empiriquement vérifiables.

Voir l'encadré « À des fins d'uniformité et de comparabilité » et le graphique 1 à la page 4.

Évolution des recettes fiscales par palier de gouvernement. En % du PIB du Québec²



Statistique Canada, Tableaux 384-0001, 384-0004, 384-0006 et 384-0008

Le graphique 1 illustre clairement la problématique en montrant l'évolution des recettes fiscales prélevées par chacun des trois ordres de gouvernement auprès des contribuables et des entreprises.

■ D'abord, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les

2. Recettes fiscales de l'État par palier de gouvernement au Québec : impôts sur le revenu; impôts en provenance des entreprises; cotisations sociales; taxes et impôts fonciers; recettes provenant de transferts intergouvernementaux exclues; remises de fonds par des entreprises publiques exclues, mais impôts versés par celles-ci incluses; revenus de placement des administrations publiques exclus; cotisations au RRQ attribuées au gouvernement provincial.

À DES FINS D'UNIFORMITÉ ET DE COMPARABILITÉ

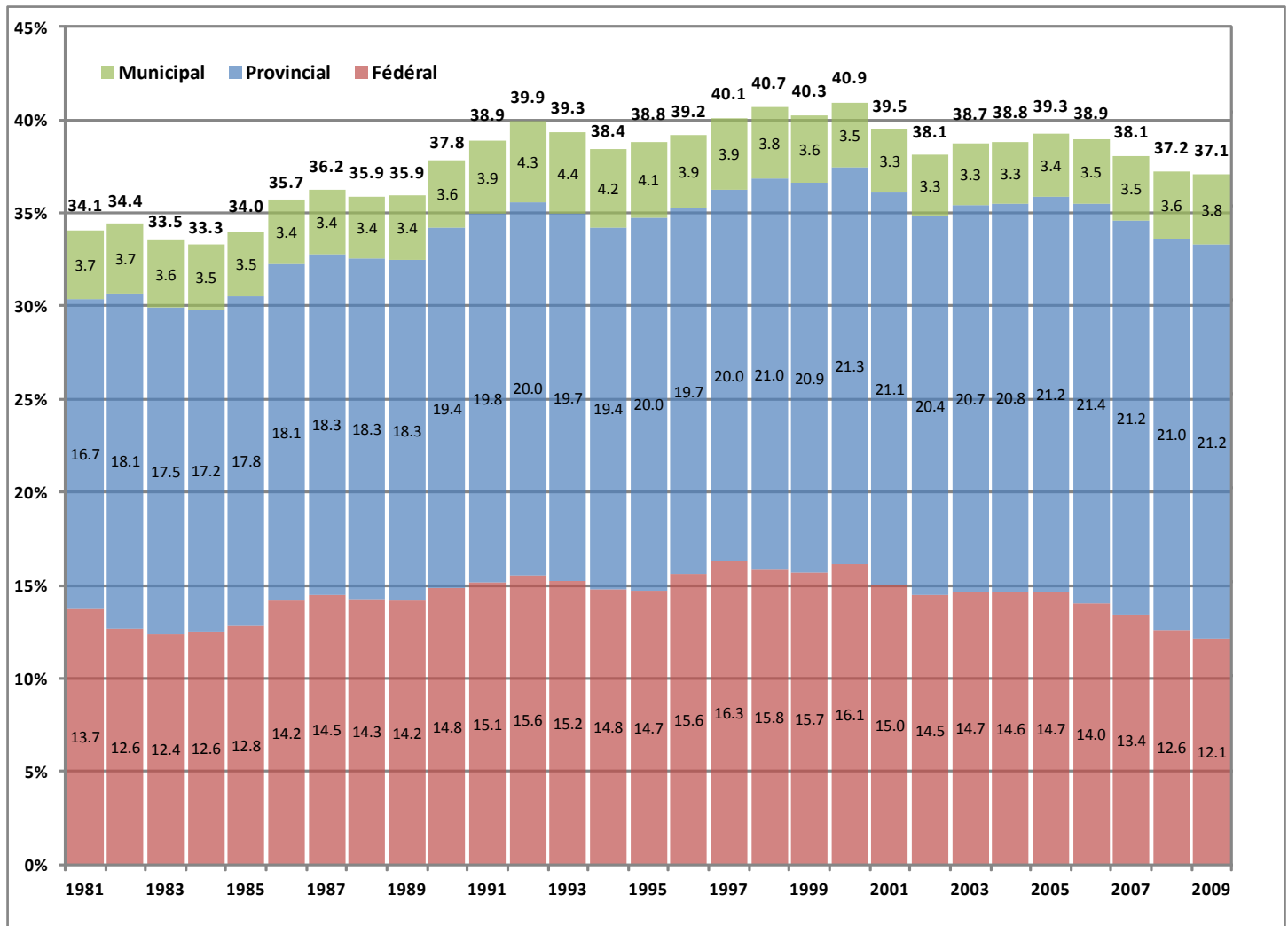
Les données des graphiques 1 à 4 sont issues des Comptes économiques et provinciaux de Statistique Canada pour les années 1981 à 2009. À des fins d'uniformité et de comparabilité entre les comptes des administrations publiques, Statistique Canada utilisait le Système de gestion financière. L'agence est actuellement en transition et migre vers une nouvelle méthode comptable conforme aux normes internationales actuelles, les Statistiques de finances publiques. Ainsi, les plus récentes données disponibles sont celles utilisant l'ancienne méthode et se terminent en 2009; la première diffusion des Statistiques de finances publiques est prévue pour juillet 2014 et leur intégration aux séries antérieures est prévue pour novembre 2014.

recettes fiscales municipales sont très stables autour de 4 % du PIB pendant toute la période couverte (3,9 % du PIB en 2009).

■ Par ailleurs, après avoir amorcé une tendance à la baisse au cours de la première moitié des années 1980, les recettes fiscales fédérales ont

Graphique 2

Évolution globale des recettes fiscales. En % du PIB du Québec



Statistique Canada, Tableaux 384-0001, 384-0004, 384-0006 et 384-0008

été marquées par une légère tendance à la hausse jusqu'à la fin des années 1990, pour reprendre finalement une forte tendance à la baisse jusqu'à aujourd'hui. **En 2009, elles étaient légèrement inférieures au creux qu'elles avaient atteint en 1983** (12,1 % contre 12,4 %).

■ En ce qui concerne les recettes du Québec, elles ont connu à peu près la même évolution que les recettes fédérales jusqu'au début des années 2000. À partir de 2002, la fiscalité québécoise s'est

cependant dissociée de celle d'Ottawa : alors que cette dernière se stabilisait pendant quatre ans autour de 15 % du PIB, la fiscalité québécoise augmentait de un point de pourcentage (de 20,4 % à 21,4 %). Par la suite, lorsque le gouvernement conservateur a recommencé à diminuer le poids de la fiscalité du fédéral, **celle du Québec se stabilisait autour de 21 %** (21,2 % en 2009).

Le graphique 2 souligne que l'augmentation de la fiscalité québécoise n'a pas

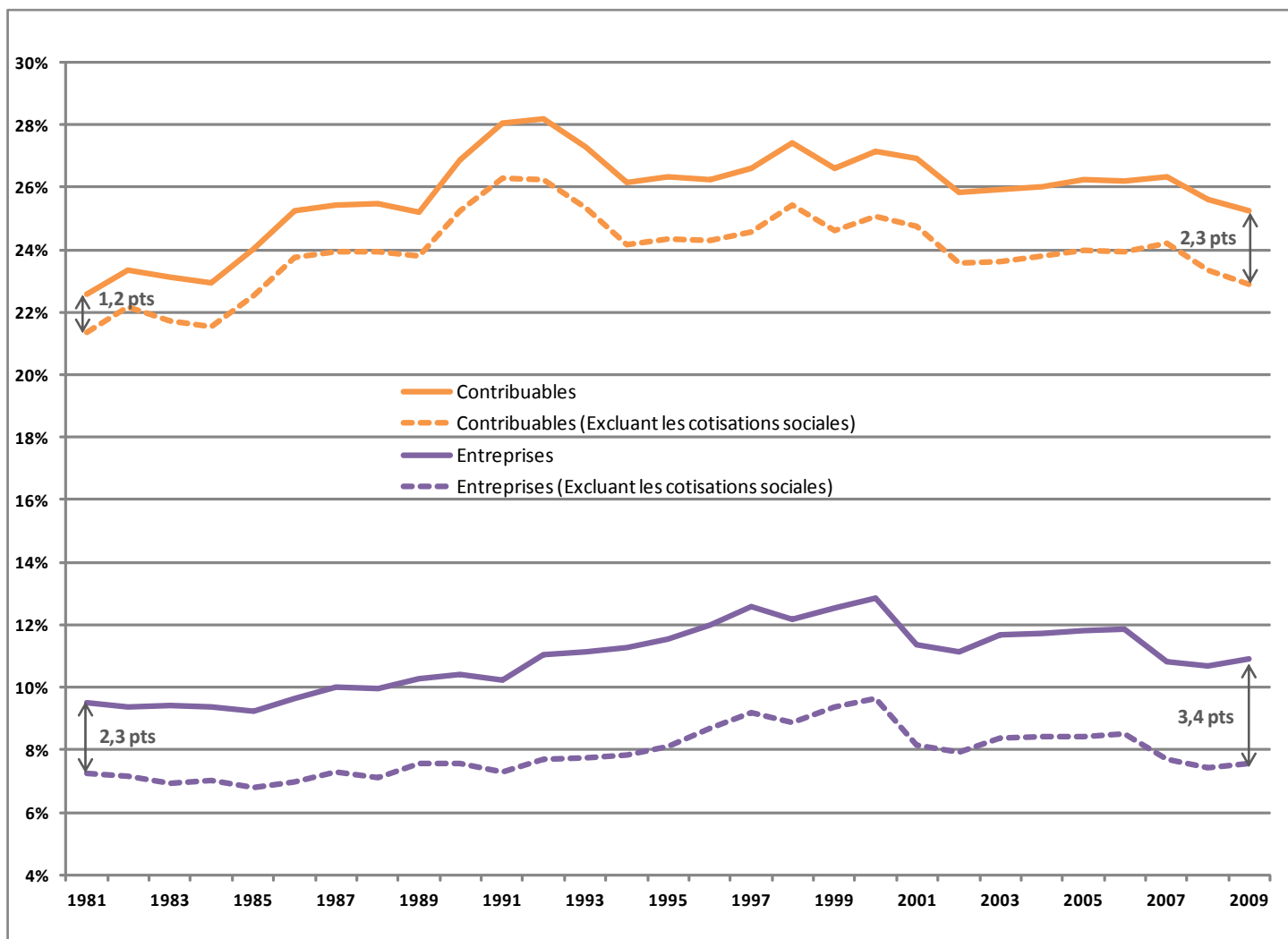
complètement annulé les baisses successives du gouvernement fédéral.

■ Toutes sources confondues, le fardeau fiscal québécois a atteint un sommet en 2000 (40,9 % du PIB). **Par la suite, la fiscalité globale a diminué jusqu'à atteindre 37,1 % du PIB en 2009, soit 3,8 points de pourcentage de moins qu'en 2000, et même 0,7 point de moins qu'en 1990.**

■ Si les contributions fiscales étaient restées au même niveau qu'elles étaient

Graphique 3

Évolution comparative du fardeau fiscal des contribuables et des entreprises En % du PIB, Québec³



Statistique Canada, Tableaux 384-0001, 384-0004, 384-0006 et 384-000

en 2000, les gouvernements auraient eu en 2009 des

3. Recettes fiscales de l'État par agent au Québec, trois ordres de gouvernement inclus : impôts sur le revenu; impôts en provenance des entreprises; cotisations sociales, taxes et impôts fonciers; recettes provenant de transferts intergouvernementaux exclus; remises de fonds par des entreprises publiques exclues, mais impôts versés par celles-ci incluses; revenus de placement des administrations publiques exclus; impôt foncier basé sur l'année 2008 et attribué 1/3 entreprises, 2/3 contribuables (voir Pierre FORTIN et Luc GODBOU, chapitre : « Économie, fiscalité et finances publiques » dans le livre *C'est faux! 50 idées déconstruites par des spécialistes* sous la dir. de Guillaume LAMY); cotisations à l'assurance emploi et au RQAP : 7/12 entreprises, 5/12 contribuables; CSST : attribuées aux entreprises; RPC et RRQ : 1/2 entreprises, 1/2 contribuables.

recettes supérieures de 11,6 milliards \$. Cependant, comme preuve que ce régime fiscal est foncièrement déséquilibré, ces recettes auraient principalement été accaparées par Ottawa.

Comment peut-on donner autant de crédit à l'Institut Fraser qui se plaît à dénoncer un supposé alourdissement de la fiscalité québécoise et canadienne, alors que cela est manifestement faux, et qu'au même moment, un classement de l'Organisation de coopération et de développement écono-

miques (OCDE) montre que le Canada présente le fardeau fiscal parmi les plus faibles des pays industrialisés⁴?

LES CONTRIBUTIONS DES FAMILLES ET DES ENTREPRISES

Reste la question de l'équité, de la juste part, une question aux réponses de laquelle se trouvent probablement les fondements des frustrations

4. OECD, *Tax Policy Analysis* [<http://www.oecd.org/ctp/tax-policy/taxing-wages.htm>]

des contribuables. Un premier éclairage est apporté par l'examen de l'évolution comparée du fardeau fiscal global des contribuables et des entreprises.

Le graphique 3 montre l'évolution respective des contributions de ces deux agents en pourcentage du PIB.

■ Au premier coup d'œil, il ressort que l'évolution de leur fardeau fiscal suit une tendance légèrement différente, l'écart de contribution entre les deux augmente d'environ un point de pourcentage (de 13 à 14 %) pendant toute la période étudiée. La différence majeure de l'évolution respective se constate au point d'inflexion, c'est-à-dire au moment où le fardeau fiscal atteint un maximum et commence à diminuer.

■ Pour les contribuables, ce point est atteint dès 1992, passant d'un plancher de 22,5 % à un plafond de 28,1 % en huit ans. **Pour les 17 années suivantes, le fardeau diminue de trois points de pourcentage.** Pour les entreprises, l'évolution est beaucoup plus atone et le point d'inflexion plus tardif. Leur fardeau fiscal atteint son plafond seulement en 2000 (12,8 %) puis diminue pendant la décennie suivante jusqu'à 10,9 %.

■ ☞ Mais lorsque l'on tient compte de la part des cotisations sociales dans le fardeau des deux agents, on s'aperçoit que le poids de ces dernières dans le fardeau des entreprises est

comparativement beaucoup plus important que pour les contribuables. **Autrement dit, le fardeau fiscal des entreprises non attribuable aux programmes sociaux est non seulement très faible, mais son évolution au cours des trente années l'a quasiment ramené à ce qu'il était en 1981, c'est-à-dire à près de 7,5 %** comme on le constate à la ligne pointillée du graphique 3.

On trouve ici une double injustice fiscale : d'une part, les entreprises ne fournissent pas leur juste part au financement des missions de l'État; d'autre part, cette sous-contribution entraîne un déplacement du financement fiscal vers les contribuables ce qui, du coup, donne son sens à l'expression « fardeau fiscal » puisque ce sont eux qui réellement fournissent une contribution qui s'est alourdie.

LES CATÉGORIES DE RECETTES FISCALES

Dans un deuxième temps, on peut se demander si les frustrations des contribuables ne proviennent pas de la façon dont les gouvernements perçoivent les recettes fiscales. Dans cette optique, le prochain graphique nous permet de comparer l'évolution des grandes catégories de recettes fiscales au cours des trente dernières années.

Nous l'avons vu dans la section précédente, le fardeau fiscal des contribuables a globalement baissé au cours des dernières

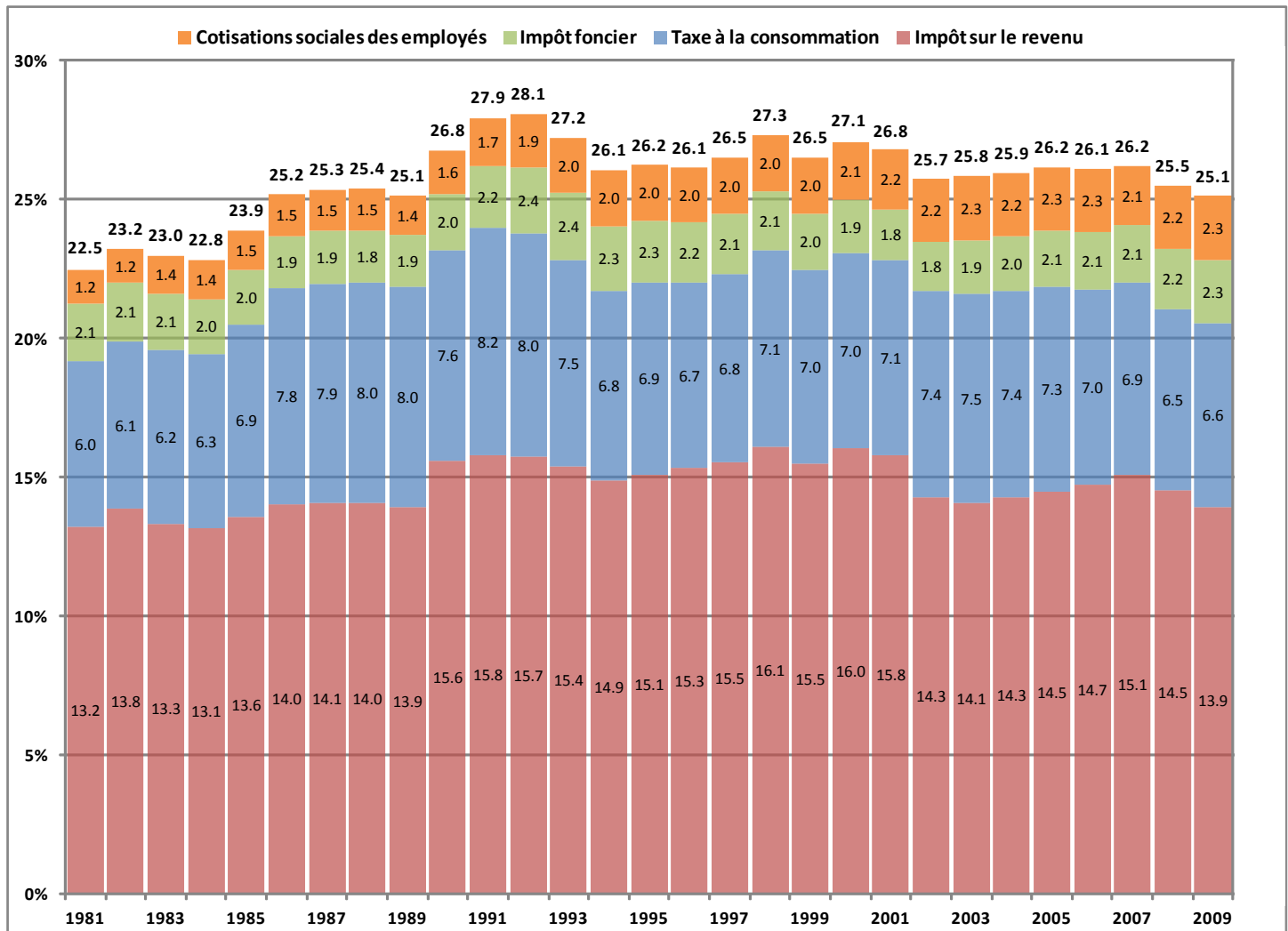
années, passant d'un plafond de 28,1 % du PIB en 1992 à 25,1 % en 2009. En décomposant les contributions en quatre grandes composantes, comme le montre le graphique 4 à la page suivante, on peut dresser les constats suivants :

■ Premier constat : la principale composante du fardeau fiscal, l'impôt sur le revenu, a atteint un plafond en 1998 (16,1 % du PIB) puis est redescendu à 13,9 % du PIB en 2009, ce qui représentait **un fardeau supérieur de seulement 0,7 point de pourcentage par rapport à 1981, mais inférieur de 2,2 points de pourcentage par rapport à 1998.**

■ Deuxième constat : contrairement à ce qu'on aurait pu croire, les recettes totales de taxes à la consommation ont connu une évolution semblable. **Le plafond des recettes des taxes à la consommation a été atteint dès 1991.** Ces recettes ont par la suite connu une première diminution importante dans la foulée de la création de la taxe sur la valeur ajoutée (TPS/TVQ) puis, plus récemment, à la suite des promesses du gouvernement Harper de baisser la TPS de deux points de pourcentage (2006 et 2008)⁵. Au total, les recettes des taxes à la consommation s'élevaient à 6,6 % du PIB en 2009, soit 0,6

5. Depuis, le gouvernement québécois a récupéré l'espace fiscal libéré par la baisse de TPS en augmentant la TVQ de 7,5 % à 9,5 % en 2011 et 2012. Dans le fascicule de l'an prochain, nous mettrons à jour ces tableaux sur la base des Statistiques de finances publiques qui seront produites cet automne.

Évolution comparative des composantes du fardeau des contribuables En % du PIB, Québec



Statistique Canada, Tableaux 384-0001, 384-0004, 384-0006 et 384-0007

point de pourcentage de plus qu'en 1981, mais 1,6 point de pourcentage de moins qu'en 1991.

■ Troisième constat : même si elles sont significativement moins importantes que les deux autres composantes, l'impôt foncier et les cotisations sociales ont ensemble connu une augmentation de 1,3 point de pourcentage du PIB entre 1981 et 2009, la part la plus importante de cette hausse étant attribuable à la hausse des cotisations sociales (en particulier celles du RRQ, afin

de consolider la capitalisation du régime, et celles du RQAP, introduit en 2006).

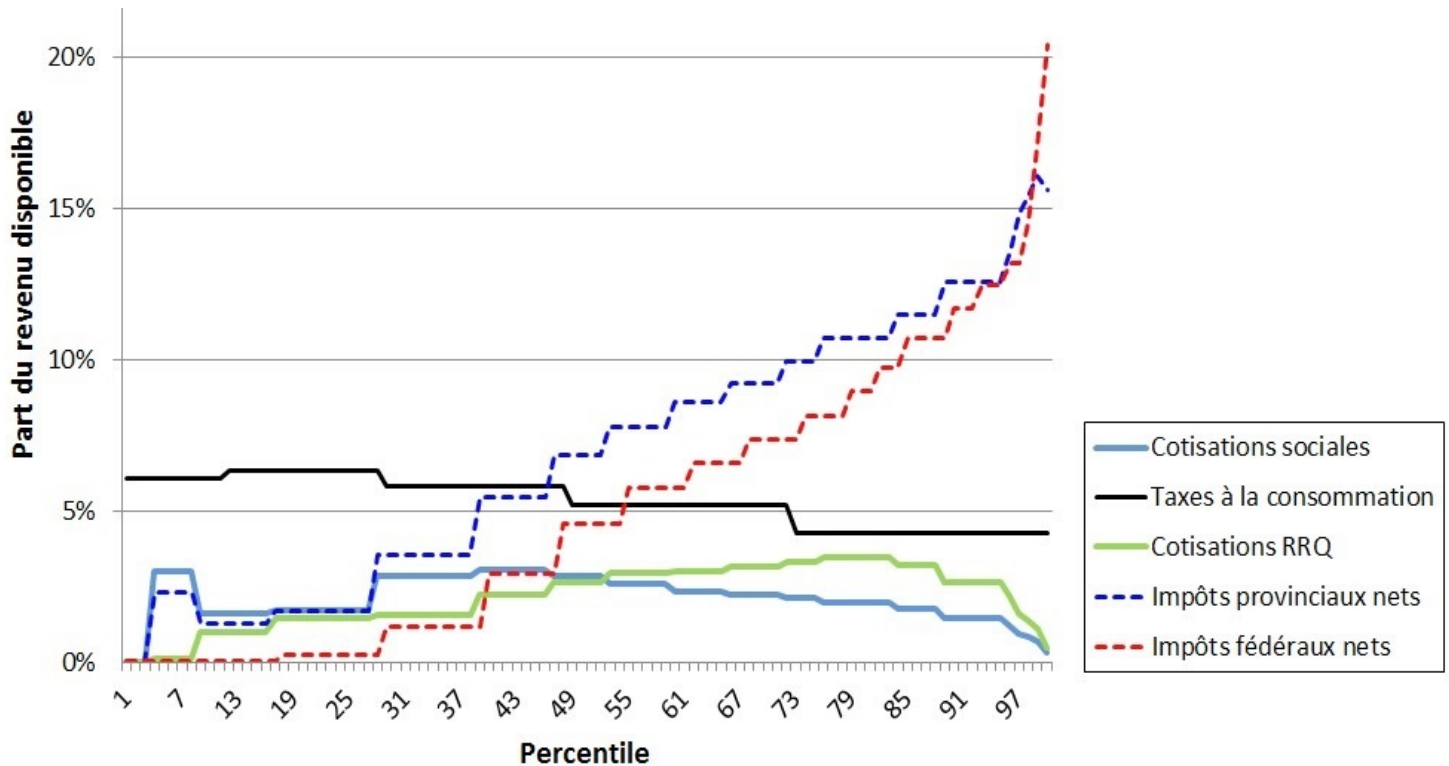
Au total, il n'y a pas vraiment ici de causes d'injustices flagrantes. Les données sur l'évolution comparée des recettes des impôts sur le revenu du travail et du capital ne nous étaient malheureusement pas accessibles. Ce sera une analyse à faire lors d'une prochaine édition, car elles pourraient faire voir des tendances révélatrices d'injustices flagrantes.

LES CONTRIBUTIONS À LA SOLIDARITÉ FISCALE : Y A-T-IL ÉQUITÉ?

Pour conclure nos questionnements sur les causes d'injustice fiscale, nous allons jeter un dernier regard sur l'équité de notre régime fiscal. Les graphiques 5 et 6 nous permettent d'illustrer la solidarité fiscale par le biais des niveaux de contributions des contribuables (les parts du revenu disponible consacrées aux impôts) par catégorie de revenus (percentile). (Voir l'encadré

Graphique 5

Part du revenu disponible consacrée aux impôts pour chaque catégorie fiscale, en fonction du percentile de revenu, Québec, 2011



Sources : voir la note⁶

« Distribution des impôts et des taxes selon la position des contribuables du Québec »).

Le graphique 5 donne un portrait des particularités de la solidarité fiscale québécoise en montrant l'évolution de la part

6. Les sources pour les deux graphiques de cette section sont : MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, « Analyse des déclarations des revenus (TP4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*; AGENCE DU REVENU DU CANADA, « Tableau de base 2, Données finales d'échantillon pour le Québec 2010 », *Statistiques sur le revenu*; Luc GODBOUT et Suzie ST-CERNY, *La perception du caractère régressif des taxes à la consommation au Québec est-elle fondée?* Document de travail, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, 2011, p. 25; INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Chapitre 7.3 : Les dépenses, les avoirs et les dettes des ménages », *Un portrait statistique des familles au Québec*, 2011, p. 583; GOUIN, Pierre et Gabriel STE-MARIE, *Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois*, rapport de recherche de l'IRÉC, 2012, p. 9. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

DISTRIBUTION DES IMPÔTS ET DES TAXES SELON LA POSITION DES CONTRIBUABLES DU QUÉBEC

Afin de connaître la distribution de l'ensemble des impôts et taxes selon la position des contribuables du Québec dans l'échelle de revenu, nous avons compilé les revenus, impôts et cotisations sociales compris dans les Statistiques fiscales des particuliers. L'édition 2011 est la version la plus récente de ce document produit par le ministère des Finances du Québec. À partir des montants (les composantes de chaque « ligne ») et du nombre de contribuables par catégorie de revenu, nous avons calculé les moyennes de chaque montant. Il faut donc être prudent dans l'interprétation des données puisqu'un montant (de la ligne X) peut être déclaré tant par 90 % que 10 % des contribuables présents dans la catégorie de revenu. Pour en savoir plus, voir l'annexe à la page 11.

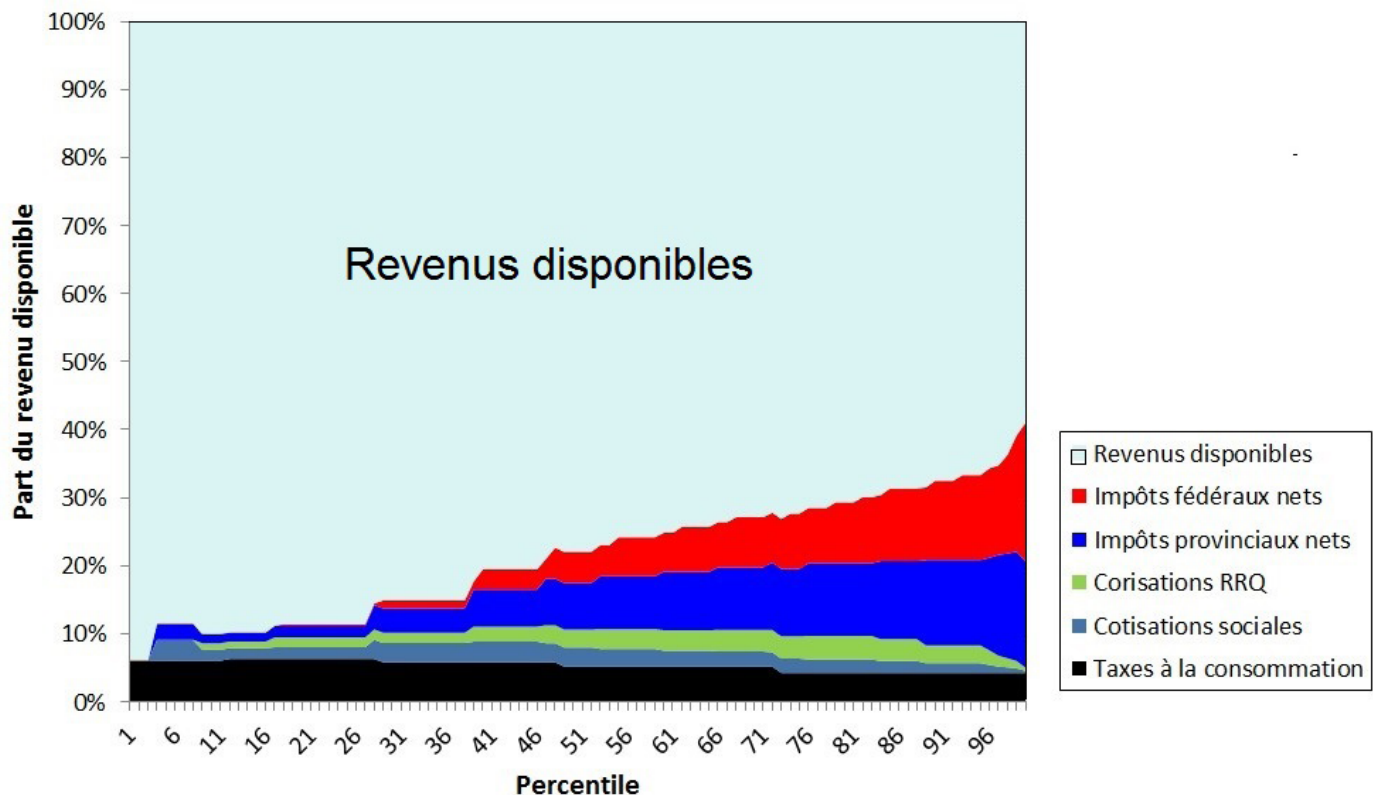
du revenu disponible consacré aux impôts pour chacune des grandes catégories de recettes.

■ Pour ce qui est des cotisations sociales, on observe une diminution de leur poids relatif au fur et à mesure qu'on approche du 1 % des ménages les plus riches jusqu'à représenter

finalement une part du revenu disponible quasi nulle.

■ Pour les taxes à la consommation, ce sont les centiles les moins nantis qui paient la part la plus élevée du revenu disponible consacré à l'impôt (deux points de plus que les plus

Part du revenu disponible consacrée aux impôts (cumulatif), en fonction du percentile, Québec, 2011



Sources : voir la note⁶ à la page 9

nantis)⁷.

■ Ce sont les impôts progressifs du Québec et d'Ottawa qui permettent d'établir, en fin de compte, une plus grande équité dans la fiscalité des particuliers. Effectivement, on peut voir que plus on progresse dans les catégories de revenu et plus ceux-ci représentent une part croissante du revenu disponible. Par contre, puisque le dernier palier d'imposition du Québec est plus bas que celui du fédéral, on peut constater que **la part du revenu moyen consacré à cet impôt plafonne et**

commence même à diminuer pour les contribuables ayant un revenu moyen de 250 000 \$.

Lorsqu'on examine le portrait global, cumulatif, des contributions en fonction des catégories de revenu, comme nous le montre le graphique 6 à la page suivante, on peut néanmoins apporter des nuances importantes à la réalité de la progressivité de l'impôt sur le revenu.

■ Première remarque : du premier centile jusqu'au revenu médian (50^e centile), la progression de la contribution globale équivaut à 14 points de pourcentage (de 6 % à 20 %), soit à peu près la même progression qui va du revenu médian jusqu'au 97^e

centile, autour de 15 points de pourcentage (de 20 à 35 %).

■ Deuxième remarque : on note qu'à **partir du revenu médian la progressivité de l'impôt québécois sur le revenu ne parvient, dans les faits, qu'à maintenir relativement stable, autour de 20 %, la part du revenu disponible consacrée aux impôts des centiles supérieurs.** Autrement dit, sa progressivité ne fait que compenser la baisse relative des cotisations sociales chez les plus riches. Si les données fiscales nous permettaient de décomposer les derniers centiles en catégories plus fines, on pourrait voir plus clairement que la part du revenu disponible consacrée à l'impôt québécois commence

7. Le crédit d'impôt solidarité n'est pas pris en compte dans le calcul du taux. Il est toutefois inclus dans le revenu total. Il en fait partie indirectement.

même à diminuer au fur et à mesure que l'on monte dans le 1 % le plus riche.

■ Avec l'impôt fédéral, significativement moins important, mais légèrement plus progressif, on peut finalement constater une certaine équité du système fiscal. En effet, les trois derniers centiles affichent une progression de cinq points de pourcentage de la part de revenu disponible consacrée à l'impôt fédéral. Mais en bout de piste, comme le montre clairement la surface en bleu pâle, **même pour le 1 % le plus riche, le fardeau fiscal global n'entame qu'à hauteur de 41 % sa part de revenu disponible.**

CONCLUSION

Les faits ne soutiennent pas les prétentions de l'Institut Fraser. Le jour de la libération fiscale est un instrument de propagande qui tronque et déforme la réalité, afin de miner les fondements de la culture politique qui s'est imposée dans les pays industrialisés dans l'après-guerre, reposant sur une solidarité fiscale efficace et bénéfique pour tous. Tous les résultats que nous avons obtenus montrent que le fardeau fiscal québécois a atteint un plafond à la fin des années 1990 et qu'il est depuis à la baisse (du moins jusqu'en 2009).

Un récent rapport de l'OCDE (2014), portant sur les inégalités dans les pays membres, est très clair à ce sujet : les tendances actuelles de croissance des

inégalités coïncident avec entre autres le changement graduel des normes sociales, notamment en matière d'impôt. Dans presque tous les pays industrialisés, l'effet redistributif de la fiscalité a été réduit. Le taux marginal d'impôt s'appliquant aux tranches supérieures de revenus des particuliers est ainsi passé d'une moyenne de 66 % en 1981 à 41 % en 2008. Mais il s'agit là de taux statutaires. Dans les faits, comme nous l'avons vu dans le graphique 6 pour le Québec, la contribution fiscale globale, toutes sources confondues, plafonne à 41 % du revenu disponible pour le 1 % le plus riche. Les riches ne sont pas persécutés, c'est le moins qu'on puisse dire. Paul Krugman, le célèbre économiste étatsunien, fait justement remarquer qu'au cours du New Deal ils ont déjà contribué à la hauteur de 91 % et que cela n'a pas tué le capitalisme⁸. Au contraire même, en payant une telle juste part ils ont permis à la société étatsunienne de se sortir du marasme et de soutenir la constitution d'une classe moyenne forte.

La présente publication deviendra un exercice annuel. Elle permettra de mettre à jour les données sur les contributions fiscales des divers agents économiques, en ajoutant chaque année une nouvelle facette à notre compréhension de la fiscalité au Québec.

STERDYNIAK, Henri. « Pour qui travaillons-nous? Variation sur un thème de Milton Friedman », *le blogue de l'OFCE*, août 2013 [<http://www.ofce.sciences-po.fr/blog/?p=4393>].

GADREY, Jean. « Impôts : et pourtant, ils baissent... depuis 30 ans! », *le blogue d'Alternatives économiques*, octobre 2013 [<http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2013/10/18/impots-et-pourtant-ils-baissent%e2%80%a6-depuis-30-ans/#more-590>].

LAMMAM, Charles et Milagros PALACIOS. *La journée d'affranchissement de l'impôt des Québécois est le 18 juin cette année*, juin 2013 [<http://www.fraserinstitute.org/fr/research-news/news/display.aspx?id=20030>].

BROOKS, Neil. *Tax freedom day : A Flawed, Incoherent and Pernicious Concept*, Centre canadien de politiques alternatives, juin 2005 [[http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National Office Pubs/2005/tax freedom day.pdf](http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office%20Pubs/2005/tax%20freedom%20day.pdf)].

OCDE. *FOCUS on Top and Taxation in OECD Countries: Was the crisis a game changer?* avril 2014 [<http://www.oecd.org/els/soc/OECD2014-FocusOnTopIncomes.pdf>].

8. Paul KRUGMAN, *L'Amérique que nous voulons*, Paris, Flammarion, 2008, 337 p.

MÉTHODOLOGIE POUR LES GRAPHIQUES 5 ET 6

Calculs et compilation de Nicolas Zorn

Afin de connaître la distribution de l'ensemble des impôts et taxes selon la position des contribuables du Québec dans l'échelle de revenu, nous avons compilé les revenus, impôts et cotisations sociales compris dans les Statistiques fiscales des particuliers. L'édition 2011 est la version la plus récente de ce document produit par le ministère des Finances du Québec.

À partir des montants (les composantes de chaque « ligne ») et du nombre de contribuables par catégorie de revenu, nous avons calculé les moyennes de chaque montant. Il faut donc être prudent dans l'interprétation des données puisqu'un montant (de la ligne X) peut être déclaré tant par 90 % que 10 % des contribuables présents dans la catégorie de revenu.

Pour obtenir le revenu total, nous avons additionné du montant de la ligne 29 (identifié « revenu total »), les montants pour la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE; ligne 47), le Crédit pour soutien aux enfants (ligne 110) et le Crédit solidarité (ligne 111). Nous avons ajouté ces montants puisque ce sont tous des transferts garantis, donc une source de revenus à inclure dans le revenu total.

Nous avons ensuite ajusté les montants moyens en fonction de leur poids démographique. Ainsi, si le revenu moyen des contribuables compris dans la catégorie 5 000 \$ à 10 000 \$, s'établir à un revenu moyen de 7 400 \$ et qu'il représente 8 % de tous les contribuables, nous allons attribuer 7 400 \$ à huit centiles sur une échelle de 100. Nous pouvons ainsi illustrer la distribution des revenus sur cent points différents, ce qui donne une courbe en forme d'escalier.

Malheureusement, les taux d'imposition des gains en capital et dividendes relatifs aux entreprises sont fondus dans le montant total de l'impôt à payer. Étant donné que ces revenus ne sont pas taxés à un taux unique, il est impossible d'estimer le taux d'imposition moyen. Notons qu'en raison de l'indisponibilité de données selon la catégorie de revenu, il nous a été impossible d'ajouter les impôts fonciers et les taxes scolaires.

Toutefois, nous avons pu estimer les montants des cotisations de RRQ, du RQAP et de l'Assurance-emploi, en appliquant les taux de cotisation aux revenus d'emploi moyens (la somme des lignes 4 et 6) de chaque catégorie de revenu. Nous avons ensuite soustrait ces montants de celui de l'impôt provincial pour chaque catégorie de revenu et créé une catégorie distincte rassemblant toutes les cotisations¹, et une autre catégorie rassemblant les cotisations des salariés et des

travailleurs autonomes au RRQ. Uniquement à titre indicatif², nous avons appliqué le taux effectif d'imposition des taxes de vente provinciale et fédérale combinées³.

Nous avons retenu le taux avec détaxation des produits alimentaires de base (mais sans les crédits d'impôt remboursables). Ce taux calculé selon le quintile a été ensuite ajusté au taux de consommation courante selon le quintile⁴. Nous avons ensuite ajusté la taille des ménages de chaque quintile selon son poids démographique⁵ (les ménages mieux nantis sont en moyenne plus nombreux que les ménages moins nantis, qui comprennent davantage de personnes seules). Finalement, nous avons estimé le taux moyen d'imposition pour l'impôt fédéral net sur les Statistiques sur le revenu de

2. À titre indicatif puisque ce taux a été estimé à partir de données sur les dépenses des ménages. Or, les SFP comprennent uniquement des données individuelles. Les ménages étant calculés différemment, une même personne peut se retrouver au bas de l'échelle des revenus sans que cette donnée représente correctement sa situation à titre de membre d'un ménage. Par exemple, un étudiant qui travaille quelques heures par semaine pourrait avoir un revenu très faible tout en habitant chez ses parents ayant un salaire combiné de 200 000 \$. Sa position dans l'échelle de revenu serait beaucoup plus élevée.

3. GODBOUT, Luc et Suzie ST-CERNY, *La perception du caractère régressif des taxes à la consommation au Québec est-elle fondée?* Document de travail, Chaire de fiscalité et finances publiques de l'Université de Sherbrooke, janvier 2011, p. 25.

4. Ce qui exclut l'épargne et les dépenses reliées à l'impôt personnel, les dépenses en assurance individuelle, en cotisation de retraite, en dons en argent et en contributions. Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Chapitre 7.3 : Les dépenses, les avoirs et les dettes des ménages », *Un portrait statistique des familles au Québec*, 2011, p. 583.

5. GOUIN, Pierre et Gabriel STE-MARIE, *Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois*, rapport de recherche de l'IRÉC, 2012, p. 9.

1. Cotisations au RQAP, à l'Assurance-emploi, au Fonds de service de santé et au Régime d'assurance médicaments ainsi que la Contribution santé.

l'ARC⁶.

Ces données sont également sujettes à caution, pour deux raisons : d'abord, suite à une réforme du gouvernement fédéral, les données par catégorie de revenu sont disponibles jusqu'en 2010, donc indisponibles pour l'année qui nous intéresse (2011). Bien qu'aucune réforme majeure ne soit intervenue au niveau du système fiscal, la précaution est de mise.

La seconde raison tient à la comparabilité imparfaite des sources de données de l'ARC et du ministère des Finances du Québec. En effet, certains revenus, déductions et crédits d'impôt sont calculés différemment. De plus, les catégories de revenu ne sont pas identiques. En bref, les contribuables ne se trouvent pas nécessairement au même endroit dans l'échelle des revenus; à la marge, cela peut ne pas inclure les mêmes personnes.

Malgré tout, nous considérons que les graphiques représentent assez fidèlement la distribution des variables susmentionnées.

INDEX DES PUBLICATIONS DE L'IRÉC 2001-2014

1. Construire l'économie du Québec dans la mondialisation

- Volet budget

LAPLANTE, Robert sous la dir. de. **Il faut voir les choses autrement**, rapport de recherche de l'IRÉC, mars 2010, 80 p.

- Volet commerce international

MALTAIS, Alexandre. « Les chaînes de valeur mondiales et l'économie des produits de base », **Lettre sur le commerce international**, no 2, IRÉC, juin 2014, 4 p.

MALTAIS, Alexandre. « Le commerce des produits dérivés du phoque », **Lettre sur le commerce international**, édition spéciale, IRÉC, juin 2014, 6 p.

MALTAIS, Alexandre. « L'innovation : gage de croissance et de développement durables? », **Lettre sur le commerce international**, no 1, IRÉC, avril 2014, 4 p.

MALTAIS, Alexandre. **Conférence ministérielle de l'OMC à Bali. Quels enjeux pour le Québec et pour le monde?** note d'intervention de l'IRÉC no 30, décembre 2013, 6 p.

MALTAIS, Alexandre. **AÉCG Canada-Union européenne : les offres finales**, note d'intervention de l'IRÉC no 28, novembre 2013, 7 p.

GOUIN, Pierre. **Réflexion sur les fondements d'une politique industrielle pour le Québec**, rapport de recherche de l'IRÉC, janvier 2013, 51 p.

MALTAIS, Alexandre. **Commerce et culture : protéger la culture dans les accords commerciaux**, note de recherche de l'IRÉC, octobre 2012, 44 p.

GOUIN, Pierre. **Économie du Québec : une illusion dangereuse**, note d'intervention de l'IRÉC no 19, août 2012, 2 p.

MALTAIS, Alexandre. **AÉCG Canada-Union européenne. Des offres inquiétantes**, note d'intervention de l'IRÉC no 12, janvier 2012, 5 p.

MALTAIS, Alexandre. **L'investissement dans l'Accord économique et commercial global Canada-Europe et ses conséquences pour le Québec**, rapport de recherche de l'IRÉC, septembre 2011, 45 p.

MALTAIS, Alexandre. **Dernières offres dans le cadre de l'AÉCG Canada-UE. Le Québec fera-t-il les frais d'une entente déséquilibrée?** note d'intervention de l'IRÉC no 15, mars 2012, 4 p.

MALTAIS, Alexandre. **Accord économique et commercial global Canada-Europe : quelles conséquences pour le Québec?** rapport de recherche de l'IRÉC, janvier 2011, 45 p.

LAPLANTE, Robert. **L'Observatoire québécois de la mondialisation. Un instrument stratégique de première importance**,

mémoire soumis à la Commission parlementaire sur le Projet de loi no 109 Loi sur l'Observatoire québécois de la mondialisation, août 2008, 24 p.

PARIZEAU, Jacques. **La liberté des échanges, les droits des multinationales et le dilemme de l'État. Réflexion sur le sommet des Amériques, une fois la fumée dissipée**, mai 2001, 14 p.

- Volet finances

LAPLANTE, Robert et Marc-André LAPOINTE. **Le paradoxe des marchés boursiers régionaux. Les titres québécois dans le marché boursier canadien : une perspective inédite**, rapport de recherche de l'IRÉC, août 2006, 11 p.

GODBOUT, Luc, Suzie ST-CERNY, Marc-André LAPOINTE et Robert LAPLANTE. **La fin du moratoire du régime d'épargne-action**, rapport de recherche de l'IRÉC, février 2005, 27 p.

- Volet inégalités sociales

ZORN, Nicolas. **Le 1 % québécois : martyr fiscal?** note de recherche de l'IRÉC, novembre 2012, 61 p.

LAMOUREUX, Josée et Gilles L. BOURQUE. **Les inégalités au Québec : si la tendance se maintient...** note d'intervention de l'IRÉC no 10, octobre 2011, 5 p.

- Volet politique économique

BOURQUE, Gilles L. et coll. **Élections québécoises 2014. Enjeux économiques en quinze graphiques**, note d'intervention no 32, mars 2014, 17 p.

BOURQUE, Gilles L., Pierre GOUIN, Robert LAPLANTE et Gabriel STE-MARIE. **La politique économique du gouvernement Marois : un point de départ**, note de recherche de l'IRÉC, décembre 2013, 32 p.

BOURQUE, Gilles L. **La financiarisation de l'économie nuit-elle aux entreprises?** note de recherche de l'IRÉC, octobre 2013, 21 p.

DAMÉCO. **Les déterminants de l'investissement et la productivité du travail au Québec**, note d'intervention de l'IRÉC no 24, janvier 2013, 12 p.

LAPLANTE, Robert. **L'absence de politique industrielle?** éditorial pour l'émission de radio Par-dessus le marché, 3 octobre 2012, 3 p.

LAPLANTE, Robert. **Sortie de crise : cinq rendez-vous**, allocution prononcée le 19 novembre 2009 lors de l'assemblée annuelle du Syndicat des Métallos, 4 p.

BOURQUE, Gilles L. **Le renouveau des politiques industrielles. De la restructuration industrielle à la reconversion écologique**, note d'intervention de l'IRÉC no 9, août 2011, 6 p.

- Volet politique de main d'œuvre

6. AGENCE DU REVENU DU CANADA, « Statistiques sur le revenu - Tableau de base 2 », *Données finales d'échantillon pour le Québec*, 2010.

BÉLANGER, Jules et Oscar CALDERON. **Évolution de la rémunération horaire au Québec. Analyse en décomposition - 1981 à 2012**, rapport de recherche de l'IRÉC, mai 2014, 57 p.

BÉLANGER, Jules et Oscar CALDERON. **Évolution de la rémunération horaire au Québec 1980-2012**, note d'intervention no 33, mai 2014, 7 p.

LAPLANTE, Robert. **Éléments de réflexion pour une politique active du marché du travail**, mémoire soumis à la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi, juin 2013 10 p.

BOURQUE, Gilles L. **Les enjeux du vieillissement. Partie 2. Les impacts socioéconomiques**, note d'intervention de l'IRÉC no 17, avril 2012, 7 p.

BOURQUE, Gilles L. **Les enjeux du vieillissement. Partie 1. Les perspectives démographiques**, note d'intervention de l'IRÉC no 14, mars 2012, 5 p.

BOURQUE, Gilles L. et François AUBRY. **Le salaire minimum au Québec : pour un revenu décent**, note d'intervention de l'IRÉC no 6, mai 2011, 6 p.

- Volet transport

BOURQUE, Gilles L. et Mathieu PERREAULT. **Évolution du transport routier au Québec. La crise d'un paradigme**, rapport de recherche de l'IRÉC, avril 2014, 63 p.

LAPLANTE, Robert, Gabriel STE-MARIE, Jules BÉLANGER, Pierre LANGLOIS et Gilles L. BOURQUE. **L'électrification du transport collectif : un pas vers l'indépendance énergétique du Québec**, rapport de recherche de l'IRÉC, janvier 2011, 114 p.

BOURQUE, Gilles L. et Robert LAPLANTE. **L'électrification du transport collectif : un pas vers l'indépendance énergétique. Huit projets et leurs effets**, note d'intervention de l'IRÉC no 1, octobre 2010, 4 p.

2. Le développement local et régional en lien avec l'occupation du territoire

- Volet agricole

L'ITALIEN, François et Robert LAPLANTE. **Agir maintenant**, mémoire de l'IRÉC soumis à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, octobre 2013, 95 p.

DUPONT, David et François L'ITALIEN. **Le contrôle de Métro : l'angle mort de la politique de la souveraineté alimentaire**, note de recherche de l'IRÉC, mars 2013, 49 p.

L'ITALIEN, François et Robert LAPLANTE. **La Société d'aménagement et de développement agricole du Québec**, rapport de recherche de l'IRÉC, novembre 2012, 59 p.

L'ITALIEN, François. **L'accaparement des terres et les dispositifs d'intervention sur le foncier agricole. Les enjeux pour l'agriculture québécoise**, rapport de recherche de l'IRÉC, mars 2012, 49 p.

DUPONT, David et Robert LAPLANTE. **Le rapport Pronovost : un diagnostic partiel, une analyse tronquée**, rapport de recherche de l'IRÉC, novembre 2010, 86 p.

- Volet énergie

SPAIN, Jean-François et François L'ITALIEN. **Du pétrole pour le Québec? Analyse socioéconomique du modèle de développement de la filière pétrolière en Gaspésie**, note de recherche du CIRADD, mai 2013, 54 p.

LANGLOIS, Pierre et Gilles L. BOURQUE. **Les impacts de la dépendance du Québec au pétrole**, note d'intervention de l'IRÉC no 11, novembre 2011, 6 p.

- Volet forestier

LAPLANTE, Robert. **Forêt de proximité et nouveau régime forestier : occasion ratée, rendez-vous reporté**, note de recherche de l'IRÉC, septembre 2010, 23 p.

LAPLANTE, Robert et Charles PROVOST. **Le cas de Champneuf et l'émergence de la notion de forêt de proximité**, rapport de recherche de l'IRÉC, février 2010, 91 p.

LAPLANTE, Robert. **Recadrer les problèmes pour agir avec cohérence. Réussir le changement de modèle forestier**, allocution prononcée au congrès de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, septembre 2006, 22 p.

LAPLANTE, Robert. **Sortir de la crise : raffermir les liens forêt-communauté**, allocution prononcée au colloque « Suivi de la mission québécoise en France », mars 2006, 16 p.

3. Le développement de la finance responsable et le contrôle des leviers stratégiques

- Volet fonds d'investissement

BOURQUE, Gilles L. et Johanne BÉRARD. **Portrait 2013 de la finance responsable au Québec, volet placement responsable**, rapport de recherche de l'IRÉC, mars 2014, 28 p.

LAPLANTE, Robert. **Savoir cueillir les fruits de l'innovation**, mémoire soumis à la consultation publique sur l'élimination graduelle du crédit d'impôt relatif à une société à capital de risque de travailleurs, juillet 2013, 17 p.

BOURQUE, Gilles L. **Fonds de travailleurs et de travailleuses et avantages fiscaux. Une comparaison avantageuse**, note d'intervention de l'IRÉC no 13, février 2012, 6 p.

4. Le rôle des services publics dans l'économie

GOUIN, Pierre et Gabriel STE-MARIE. **Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois. La valeur**

redistributive de l'offre et de la consommation des services publics, rapport de recherche de l'IRÉC, 2012, 43 p.

- Volet éducation

AVIGNON, Pierre. **L'accessibilité aux études supérieures au Québec : des réformes à compléter**, note d'intervention de l'IRÉC no 23, décembre 2012, 6 p.

BÉLANGER, Jules, Oscar CALDERON, Yves RICHELLE et Henri THIBAUDIN. **Gratuité scolaire, tout en payant « sa juste part ». Une contribution au débat sur les droits de scolarité au Québec**, note d'intervention de l'IRÉC no 16, avril 2012, 6 p.

BÉLANGER, Jules et Oscar CALDERON. **La hausse des droits de scolarité et ses impacts sur le coût de programme de l'Aide financière aux études**, rapport de recherche de l'IRÉC, janvier 2012, 46 p.

LAGACÉ, Chantale et Robert LAPLANTE. **Universités ou foires marchandes? Le partenariat public-privé et les errances du monde universitaire. Un cas et son clone**, rapport de recherche de l'IRÉC, mai 2009, 81 p.

BLAIS, Jean-Guy. **Étude des différences entre les écoles secondaires du Québec quant aux résultats de leurs élèves à certaines épreuves du ministère de l'Éducation de la fin du secondaire**, rapport de recherche de l'IRÉC, octobre 2003, 88 p.

- Volet langue de travail

THIBAUDIN, Henri. **L'offre d'emploi de langue minoritaire des institutions publiques au Québec et au Canada. Les secteurs de l'enseignement, de la santé et des services sociaux et des administrations publiques**, rapport de recherche de l'IRÉC, novembre 2011, 71 p.

- Volet travail

DUMAIS, Sonia et Robert LAPLANTE. **Le Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal et le soutien résidentiel pour les jeunes en voie de réintégration sociale**, rapport de recherche de l'IRÉC, octobre 2005, 124 p.

GAGNON, Mona-Josée, Pierre AVIGNON et Thomas COLLOMBAT. **Les modifications aux articles 45 et 46 du Code du travail du Québec. Les paramètres du débat**, rapport de recherche de l'IRÉC, novembre 2003, 55 p.

5. La place et le rôle de l'économie sociale dans le modèle québécois

- Volet logement social

BOURQUE, Gilles, Gabriel STE-MARIE et Pierre GOUIN. **Habitation durable et rénovation énergétique : agir sans s'endetter**, rapport de recherche de l'IRÉC, février 2014, 49 p.

BOURQUE, Gilles L. et Jacques CHAREST. **Logement social au Québec : la fin des conventions d'exploitation du fédéral**, note d'intervention de l'IRÉC no 18, mai 2012, 7 p.
BOURQUE, Gilles L. **Le logement au Québec : les tendances actuelles**, note d'intervention de l'IRÉC no 8, juillet 2011, 5 p.

6. Les enjeux de la transition écologique de l'économie québécoise

- Volet développement durable

BOURQUE, Gilles L. et Ernesto MOLINA. **Quelles voies vers la transition?** rapport de mission en France, août 2013, 11 p.
BOURQUE, Gilles L. **Pour une productivité soutenable**, note d'intervention de l'IRÉC no 21, octobre 2012, 8 p.

- Volet énergie

PROVOST, Charles, Robert LAPLANTE et Noël FAGOAGA. **Évaluation des effets du Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage sur la réduction des GES**, rapport de recherche de l'IRÉC, mai 2014, 62 p.
PROVOST, Charles et Robert LAPLANTE. **Projets de biométhanisation. Du flou dans les calculs, de l'eau dans le gaz. Un examen des projets inscrits au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)**, note de recherche de l'IRÉC, octobre 2013, 39 p.
L'ITALIEN, François, LEFRANÇOIS, Maxime et Éric PINEAULT. **Cesser de dormir au gaz. Le soutien de la Caisse de dépôt et placement à la filière du gaz de schiste au Québec**, note de recherche de l'IRÉC, avril 2012, 35 p.
PINEAULT, Éric et François L'ITALIEN. **Se sortir la tête du sable. La contribution de la Caisse de dépôt et placement du Québec au développement des énergies fossiles au Canada**, note de recherche de l'IRÉC, février 2012, 41 p.
BOURQUE, Gilles L. et Robert LAPLANTE. **L'énergie de la biomasse : quelle stratégie pour le Québec?** note d'intervention de l'IRÉC no 7, juin 2011, 6 p.
BOURQUE, Gilles L. **Efficacité énergétique. Investir dans les négawatts pour se libérer du pétrole**, note d'intervention de l'IRÉC no 2, décembre 2010, 4 p.
LAPLANTE, Robert. **Indépendance énergétique et reconversion industrielle**, allocation prononcée le 30 novembre 2010 lors du 29e Congrès statutaire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), 11 p.

- Volet financement de la reconversion

BOURQUE, Gilles L. et Robert LAPLANTE. **Épargne et investissement : enjeux autour de la reconversion vers une économie**

verte, note d'intervention de l'IRÉC no 3, 2011, 4 p.

- Volet des technologies propres

CALDERON, Oscar, BOURQUE, Gilles L. et ÉCOTECH. **Les technologies propres : un choix stratégique**, note d'intervention de l'IRÉC no 25, mars 2013, 6 p.

7. L'impact des politiques publiques sur le bien-être des populations

- Volet retraite

HANIN, Frédéric et Josée CÔTÉ. **L'avenir de la retraite au Québec : quel héritage laissera-t-on?** note d'intervention de l'IRÉC, no 31, février 2014, 4 p.
L'ITALIEN, François, Frédéric HANIN et Gilles L. BOURQUE. **Le modèle québécois de retraite : comprendre pour mieux agir collectivement**, note d'intervention no 29, novembre 2013, 9 p.
HANIN, Frédéric et Josée CÔTÉ. **Après le rapport D'Amours, quelles conséquences pour le législateur?** note d'intervention de l'IRÉC no 27, octobre 2013, 9 p.
BOURQUE, Gilles L. **Réforme des retraites : éviter les catastrophes**, note d'intervention no 26, avril 2013, 4 p.
ST-ONGE, Mathieu. **La montée des régimes de retraite à cotisations déterminées : vers la fragilisation des retraites?** note de recherche de l'IRÉC, avril 2011, 29 p.
BOURQUE, Gilles L. **L'épargne-retraite au Québec : un système inéquitable pour les femmes**, note d'intervention de l'IRÉC no 5, mars 2011, 4 p.
BOURQUE, Gilles L. et Robert LAPLANTE. **Épargne-retraite : un système à réformer**, note d'intervention no 4, mars 2011, 5 p.
BOURQUE, Gilles L. et Robert LAPLANTE. **Épargne et investissement : enjeux autour de la reconversion vers une économie verte**, note d'intervention no 3, février 2011, 4 p.
LAPLANTE, Robert, coord. Frédéric HANIN, François L'ITALIEN et Mathieu ST-ONGE. **Sortir de la gouvernance financière pour renforcer le système de revenu de retraite au Canada**, mémoire soumis lors de la consultation « Maintenir la solidité du système de revenu de retraite au Canada » organisée par le ministère des Finances du Canada, 30 avril 2010, 34 p.
HANIN, Frédéric, François L'ITALIEN et Mathieu ST-ONGE et Éric PINEAULT. **L'impact de la crise financière sur les régimes complémentaires de retraite au Québec : constats et interrogations**, rapport de recherche de l'IRÉC, décembre 2009, 33 p.
L'ITALIEN, François. **La situation du régime complémentaire de retraite**

de l'industrie de la construction du Québec, note de recherche de l'IRÉC, décembre 2009, 18 p.

L'ITALIEN, François. **La situation des régimes complémentaires de retraite du secteur public au Québec**, note de recherche de l'IRÉC, décembre 2009, 31 p.
ST-ONGE, Mathieu. **Portrait général des régimes complémentaires de retraite au Canada**, note de recherche de l'IRÉC, décembre 2009 25 p.

- Volet santé

BOURQUE, Gilles L. et Yves VAILLANCOURT. **Les services à domicile : pour une offre plurielle et solidaire de qualité**, note d'intervention de l'IRÉC no 22, novembre 2012, 9 p.
BÉLANGER, Jules, Gilles L. BOURQUE et Oscar CALDERON. **Politique du médicament : un virage s'impose**, note d'intervention de l'IRÉC no 20, août 2012, 8 p.



FISCALITÉ AU QUÉBEC

Pour célébrer le « Jour » de la solidarité fiscale

La fiscalité est un instrument de solidarité sociale. C'est par elle que nous finançons nos choix de société. C'est pourtant un outil souvent dénigré. Mais attaquer l'impôt, c'est d'abord viser l'État et les finalités qu'il sert. Il ne faudra donc pas s'étonner de voir encore cette année l'Institut Fraser faire du tapage médiatique avec son décret proclamant la journée de « l'affranchissement fiscal » de la famille moyenne.

L'idée d'une libération fiscale est totalement absurde pour au moins deux raisons qui s'imposent d'évidence :

■ *une partie des revenus fiscaux est directement retournée aux ménages ou capitalisée pour des prestations futures;*

■ *avec les revenus fiscaux, l'État produit des services qui sont rendus aux citoyens, qu'ils devraient eux-mêmes payer s'ils n'étaient pas fournis par l'État.*

Ce premier fascicule d'une série qui deviendra annuelle montre en s'appuyant sur les faits qu'il faut plutôt parler de ce « Jour », s'il existe, comme celui de la solidarité fiscale.



Document produit par :

Institut de recherche en économie contemporaine
1030, rue Beaubien Est, bureau 103, Montréal,
Québec H2S 1T4
Téléphone : 514-380-8916
Télécopieur : 514-380-8918
Courriel : secretariat@irec.net
Toile : www.irec.net